

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Artistes

Question écrite n° 37130

Texte de la question

M. Antoine Savignat attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'absence totale de soutien gouvernemental, durant cette crise sanitaire, aux jeunes artistes toutes disciplines confondues, pendant laquelle ils se voient privés d'exercer sur scène. Afin de leurs permettre de continuer à se produire et dans l'attente d'une réouverture des salles de spectacle, il conviendrait que ces derniers soient associés fortement aux différents programmes des chaînes et radios dépendants du service public et notamment de la nouvelle chaîne de France Télévision Culturebox dédiée au spectacle vivant. Quelle initiative compte-t-elle prendre ? Il faudrait définir très rapidement la réouverture des salles de spectacle avec ces professionnels concernés selon des modalités sanitaires strictes. Aussi, il souhaite qu'elle annonce un calendrier précis ; la gravité de la situation de ces artistes nécessite une action forte de son ministère.

Texte de la réponse

Depuis le déclenchement de la crise et malgré les incertitudes dues à l'évolution du contexte sanitaire, le Gouvernement a massivement accompagné les acteurs du secteur culturel. Le monde de la culture, durement touché, n'a toutefois pas été totalement à l'arrêt : les professionnels ont pu continuer de travailler, les étudiants des écoles d'enseignement supérieur d'apprendre et de faire, les professionnels de la diffusion d'assister à des représentations et certaines activités périscolaires ont été depuis la sortie du second confinement autorisées sous certaines conditions. Pour toutes les activités qui demeuraient suspendues, des mesures sectorielles et générales ont permis de compenser les pertes subies pour les artistes et les producteurs et diffuseurs. Ainsi, 20 M€ ont notamment été mobilisés en 2021 afin de renforcer le soutien aux équipes artistiques, qui sont le cœur de la création en région. Ces aides remplissent trois objectifs essentiels dans cette période : soutenir financièrement les équipes artistiques les plus fragiles, aider les équipes artistiques en région à préparer la reprise (répétitions, résidences, etc.) et soutenir les jeunes diplômés du spectacle vivant qui arrivent sur un marché du travail sinistré. De manière à permettre une visibilité des œuvres pendant cette période, un fonds de 15 M€ a été mis en place en 2021 afin d'accompagner les acteurs de la création et de la diffusion. Il permet de financer les projets de captations et de formats de création et de diffusion alternatifs dématérialisés. Ce fonds « captations et diffusions alternatives » se décline en trois volets de manière à couvrir l'ensemble des disciplines de la création contemporaine. Les projets musicaux bénéficient d'un soutien de 10 M€, à l'appui d'une prolongation du programme de diffusions alternatives porté par le centre national de la musique (programme créé en novembre 2020 à l'occasion du second confinement). Les projets relevant des autres domaines du spectacle vivant bénéficient de 3 M€ à l'appui d'un nouveau programme de soutien piloté par l'office national de diffusion artistique. Les arts visuels, quant à eux, bénéficient d'un soutien de 1,5 M€ (géré en directions régionales des affaires culturelles). Ces moyens concernent des projets émanant tant d'artistes en début de carrière que de personnalités plus confirmées dès lors que leurs œuvres n'ont pas pu être exposées au public du fait des conséguences de la crise sanitaire. En outre, dès le 1er février dernier, avec le soutien du ministère de la culture, le groupe France Télévisions a lancé « Culturebox » comme chaîne de télévision éphémère destinée à soutenir la culture alors que les salles de spectacles, de concert et de cinéma, tout comme les

musées et autres lieux de culture, étaient fermés jusqu'à nouvel ordre. Au-delà de la diffusion de programmes artistiques concernant toutes les générations de créateurs, des jeunes artistes et des étudiants en école d'art ont été sollicités pour la création des courtes annonces sonores ou visuelles ("jingles") identitaires de la chaîne. Enfin, face aux difficultés rencontrées par les diplômés de l'enseignement supérieur Culture 2019-2020-2021 du fait de la crise sanitaire, il a été décidé d'abonder les crédits réservés au dispositif CulturePro qui bénéficiera cette année de 1,5 M€ (au lieu de 0,6 M€ les années précédentes) sous forme d'un appel à manifestation d'intérêt, afin de les orienter prioritairement vers des actions permettant de valoriser les travaux des jeunes diplômés et de favoriser leur insertion professionnelle. Les projets devront en particulier encourager, par la mise en place de partenariats, les synergies entre les écoles supérieures de commerce et les acteurs artistiques, culturels, éducatifs, sociaux et économiques de leurs territoires.

Données clés

Auteur : M. Antoine Savignat

Circonscription: Val-d'Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 37130 Rubrique : Arts et spectacles Ministère interrogé : <u>Culture</u> Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>16 mars 2021</u>, page 2203 Réponse publiée au JO le : <u>7 septembre 2021</u>, page 6678